

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 13 février 2017 à 20h00
Présidence : M. Thierry Cretegny
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire Mme S. Ruchet, à la boursière Mme I. Ciampi, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

Un point est ajouté à l'ordre du jour :

8. Présentation préavis construction d'un trottoir à la route d'Allaman

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal N° 09/2016, relatif au règlement communal sur la distribution de l'eau**
6. **Préavis municipal N° 10/2016, relatif à une demande de crédit de CHF 300'000.00 pour le déplacement de l'UAPE « Les Matelots » au collège intercommunal d'Etoy-Buchillon**
7. **Préavis municipal N° 01/2017 relatif à la demande de crédit de CHF 164'000.00 pour la réfection de la place de jeux du Collège des Ecureuils.**
8. Présentation préavis construction d'un trottoir à la route d'Allaman
9. Propositions individuelles

Ordre du jour accepté à l'unanimité

1. Appel

46 Conseillers participent à la séance, 4 excusés.

2. Procès-verbal de la séance du 31 octobre 2016

- M. F. Magnollay : p. 2344 et 2345 différentes modifications demandées, selon texte transmis à la secrétaire.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

3. Communications du Bureau du Conseil

Résultats des votations du 13 février :

Participation : 791 bulletins - 52 % (Vaud 49 %)

Naturalisation facilitée des étrangers de la 3^{ème} génération :

oui 81 % (Vaud 73%)

création d'un fond pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération

oui 76 % (Vaud 74%)

loi sur la réforme des entreprises N° 3

OUI 54 % (Vaud 61%)

Loi sur la préservation et la promotion du tarif du parc locatif

Oui 59,3 % (Vaud 55,5%)

En accord avec la Municipalité, je vous annonce la sortie du Conseil : samedi 9 septembre matinée + repas de midi, les détails suivront ultérieurement.

4. Communications de la Municipalité

a) M. Fernandez José Manuel, Syndic

-

b) M. J.-M. Schlaeppli

- Déchets

Notre commune a décidé de participer à la journée de collectes des objets en fibrociment amianté, journée ORADEM le 25 mars 2017.

Cette opération, proposée par le canton en alliance avec Valorsa pour notre commune, proposera aux citoyens de se débarrasser des objets suspects en fibrociment. En effet, bien que l'interdiction de l'amiante date de 1989, elle se rencontre encore souvent dans notre environnement bâti, de la remise de jardin jusqu'aux toitures des habitations.

De l'amiante est notamment présente dans des objets d'usage courants tels que bacs à fleurs, plaques ondulées, dalles et tuiles. Bricoleurs amateurs comme professionnels de la construction, nous sommes tous susceptibles de manipuler de tels objets.

Le fibrociment devient dangereux seulement s'il est cassé, percé, poncé, meulé voire déplacé sans précaution.

Le but de cette journée est de permettre aux citoyens de ramener en déchetterie les objets suspects.

Bien évidemment, à moins d'analyses en laboratoire, il est impossible de savoir si un objet contient ou ne contient pas d'amiante, donc pas de compromis, s'il y a doute, c'est direction déchetterie.

Des sacs plastiques épais et résistants seront remis aux personnes qui le demanderont, à la déchetterie, fin février, début mars. Le but étant que vous emballez vous-même, sans prendre de risque, ces matériaux. Si la quantité est importante, telle la toiture complète de votre maison, il faudra faire appel à une entreprise spécialisée. Si les objets ne rentrent pas dans le sac, il faudra alors les emballer dans une bâche et la sceller.

Un essai a été réalisé dans quelques communes, il faut bien le préciser, les gens ont d'abord été apeurés par cette démarche. Mais je le répète, tant que ces objets ne sont pas cassés ou travaillés, il n'y a pas de risque.

Une benne sera mise à disposition et elle restera quelque temps sur place.

En 2016, les containers d'habits Textura ont permis de récolter 801 sacs pour un poids total de 2002,5 kg

- **Pompiers**

Le samedi 24 juin 2017 le SIS Morget proposera, à tous les fanatiques des pompiers, une journée spéciale à Apples : « La revue Quinquennale du SIS Morget ». Avec démonstration et surtout sortie et présentation de tout le matériel du SIS Morget.

- **Procédés de réclame**

Le projet de règlement est toujours en voie de réalisation.

c) M. R. Corthay

- **Auberge communale**

Un gros entretien du monobloc de la ventilation de la cuisine et de la salle à manger a dû être réalisé.

Remplacement des 2 moteurs d'entraînement, filtre à graisse, nettoyage du tout.

Il reste à changer l'échangeur de chaleur ainsi que le vase d'extension sur le circuit de récupération pour que tout fonctionne normalement.

- **Ancien local du feu**

La transformation du local de pompier en appartement arrive à sa fin. Un bail à loyer a été signé pour le 1^{er} avril avec Mme Isabelle Muller.

- **Kiosque**

Nouveau gérant : M. Grand

- **Epicerie**

Nouveau gérant : Mme et M. Brondy

d) M. C. Viquerat

-

e) Mme Tania Séverin

-

5. Préavis municipal N° 09/2016, relatif au règlement communal sur la distribution de l'eau

La parole est donnée à M. B. Cuanoud (rapporteur) pour la Commission ad hoc qui lit les conclusions.

La Commission ad hoc composée de M. L. Magnollay (Président) Mme V. Hüsler, M. J. Lepori, M. M. Corthay et M. B. Cuanoud (rapporteur), à l'unanimité, propose au Conseil :

1. D'adopter le nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau,
2. De fixer les valeurs maximales des taxes selon l'annexe dudit règlement,
3. De fixer l'entrée en vigueur du nouveau règlement au 1^{er} mai 2017,
4. De déléguer la compétence tarifaire de détail à la Municipalité.

Discussion :

- M. F. Magnollay : dans le rapport de la commission ad hoc, 2^{ème} paragraphe vers la fin je lis : il est a noté que les bénéfices sur la vente d'eau ne sont pas obligatoirement attribués aux comptes affectés du moins aucune contrainte n'est prévue dit le règlement

communal ni dans la loi cantonale. Comment la Municipalité voit-elle l'enregistrement du bénéfice ou de la perte ?

- M. C. Viquerat : cette remarque se rapporte uniquement à la partie distribution de l'eau qui n'est pas obligatoire vis-à-vis de la population, c'est-à-dire des zones dites habitées. Cela se réfère au chapitre précédent qui dit que ça peut concerner les entreprises, l'irrigation et d'autres cas de ce genre-là. Ces contrats hors obligation sont des contrats de droit privé alors que pour la partie obligataire c'est un contrat de droit public.

Avec un contrat de droit public, cela figurera dans un compte affecté.

Aujourd'hui, on gère la partie eau irrigation dans un compte affecté eau, mais en regardant de près les différents règlements on peut imaginer sortir typiquement la vente d'eau à d'autres institutions que la partie privée obligatoire en dehors d'un compte affecté.

Nos intentions ne sont pas de changer les tarifs actuels de l'eau, aussi bien pour les privés que pour la partie irrigation. L'irrigation fait toujours partie du compte affecté de l'eau. Pour le moment on est toujours obligés de garder l'ensemble sous un compte affecté. Pas de répartition des bénéfices, pour le moment, sans changer la structure comptable.

- M. F. Magnollay : pour 2017, nous allons trouver les bénéfices, en tout cas le produit de la vente de l'eau d'irrigation dans les compte de l'eau, mais dans le futur ! car si la commune reste propriétaire des installations, les résultats sur ces ventes-là devront être affectés, notamment pour l'entretien de ces installations, voir les réinvestissements qui auront lieu d'être faits.

- M. C. Delétra : concernant la vente d'eau aux communes avoisinantes, est-ce des contrats de droit privé ?

- M. C. Viquerat : quand on parle de vente d'eau à des communes avoisinantes il faut différencier deux types de communes. Concernant la commune de Buchillon, ayant créé et financé en commun certaines installations, elle participe aux frais de fonctionnement de l'installation actuelle, donc elle n'est pas concernée par une vente particulière. Nous avons une autre convention avec les communes de l'AIEB (Association Intercommunale des Eaux du Boiron), aujourd'hui, le produit de cette vente est affecté dans le compte eau.

- M. C. Delétra : donc contrat de droit public !

- M. C. Viquerat : c'est peu clair. Mais vraisemblablement (selon règlements cantonaux) du droit privé. Nous avons des conventions (zones de captage de Chanivaz) jusqu'en 2027. C'est à ce moment qu'il faudra se poser certaines questions.

- M. F. Magnollay : dans l'annexe, il est mentionné une augmentation assez importante. Actuellement le maximum (taxe abonnement) est à 120.- et le faire passer à 260.- ainsi que le minimum est à 80.- et il sera à 140.- soit + 75% d'augmentation. Vous apprécierez par rapport à l'évolution du coût de la vie.

- M. C. Viquerat : actuellement nous avons des taxes abonnement selon les calibres, après nous aurons un maximum qui correspond au total de la taxe d'abonnement + la location de compteur que nous avons doublé (en termes de maximal), ce qui nous donne marge de manœuvre de 50% sur ces tarifs. Mais la facture ne va pas changer. L'application des tarifs sera de 50% de ce montant maximal. Si la Municipalité, par la suite, propose de modifier ses tarifs, nous serons surveillés par Monsieur Prix. Nous sommes obligés de faire une demande de comparaison régionale des tarifs appliqués, avant application et nous devons vous les présenter.
- M. C. Fürer : pourquoi nous présenter une modification de taxe, si nous avons des taxes maximums dans le nouveau règlement ?
- M. C. Viquerat : si j'ai précisé « présenté » c'est pour vous informer de la modification et de l'évolution de la tarification, ce n'est pas une décision du Conseil.
- M. F. Magnollay : distinction entre droit public et droit privé ? Comment la Municipalité prévoit-elle la gestion et le traitement de tout ce qui est irrigation ?
- M. C. Viquerat : le futur n'est pas défini. A l'heure actuelle on sait qu'on a des conventions et il faut entretenir un environnement jusqu'en 2027, mais il faudra bien prévoir la suite. Ce sont des discussions, des négociations, des choses qu'il faudra préparer avant 2025. Raisonnablement prochaine législature, selon la pression cantonale. Par rapport à la prolongation de la concession.
- M. L. Magnollay : règlement du SAFIE sur l'eau d'arrosage, le règlement date mais il est toujours en fonction.
- M. C. Viquerat : ce soir nous parlons du nouveau règlement de distribution de l'eau, mais à côté, nous sommes régis et nous avons certaines conventions avec différentes communes, des règlements et des conventions avec la distribution d'eau d'irrigation, ce sont des documents qui existent, sans date limite, et sont toujours d'actualité.
- M. F. Magnollay : à partir du 1^{er} mai 2017, vous avez en contrepartie, dans le droit privé, tous les utilisateurs du réseau d'irrigation à qui nous allons facturer 70ct le m³.
- M. C. Viquerat : à 85ct. Et l'objectif est de ne rien changer dans les coûts (pas de changement tarifaire) à court et moyen terme. Après il faudra expliquer s'il devait y avoir un changement.

Votations :

1. D'adopter le nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau

Accepté à l'unanimité

2. De fixer les valeurs maximales des taxes selon l'annexe dudit règlement

Accepté à l'unanimité

3. De fixer l'entrée en vigueur du nouveau règlement au 1^{er} mai 2017

Accepté à l'unanimité

4. De déléguer la compétence tarifaire de détail à la Municipalité

Accepté à l'unanimité**6. Préavis municipal N° 10/2016 relatif à une demande de crédit de CHF 300'000.00 pour le déplacement de l'UAPE « Les Matelots » au collège intercommunal d'Etoy-Buchillon**

La parole est donnée à M. N. Plumey (rapporteur) pour la Commission ad hoc qui lit les conclusions.

La Commission ad hoc composée de M. V. Payot (Président), Mesdames S. Thury et P. Hitz-Lepori, Messieurs L. Capt, J-F. Lange et N. Plumey (rapporteur), à la majorité propose au Conseil :

1. D'adopter le préavis N° 10/2016 tel que présenté
2. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 300'000.00
3. D'autoriser le financement de tout ou partie des travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, cas échéant, le solde de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour investissement futurs

La parole est donnée à M. C. Delétra (rapporteur) pour la Commission des finances qui lit les conclusions.

La Commission des finances composée de M. F. Magnollay (Président) MM C. Delétra (rapporteur), N. Dutoit, J.-L. Rochat, L. Hautier, A. Allaman, et M. Thomson, à la majorité propose au Conseil :

1. D'adopter le préavis N° 10/2016 tel que présenté

2. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 300'000.00 afin de financer la participation d'Etoy à ce projet
3. D'autoriser le financement de tout ou partie des travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, cas échéant, le solde de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour investissement futurs

Les conclusions sont différentes entre la Municipalité et la commission des Finances (pt 2).

La Municipalité se rallie aux conclusions de la commission des finances.

Débats :

- M. J.M. Fernandez : au milieu du rapport de la commission des finances modifier : LAJE (loi sur l'accueil de jour des enfants).
- M. F. Magnollay : explique pourquoi la commission des finances à rajouter au point 2 de ses conclusions : « *afin de financer la participation d'Etoy à ce projet* » car les documents fournis concernaient l'entier du projet.
- M. C. Fürer : pt 4, quel avantage d'utiliser ce fond d'amortissement d'un coup au lieu d'amortir échelonné ?
- M. J.M. Fernandez : ce n'est pas un montant à amortir sur 30 ans et cela permet de diminuer ces réserves.
- M. C. Fürer : pourquoi ce choix d'utiliser ces réserves ?
- M. C. Fürer : quelle est la définition d'une : have kitchen ... ??
- Mme T. Séverin : c'est une mini cuisine qui permet de chauffer sur place et si à l'avenir on veut changer de système cela permet de le faire dans ces locaux.
- M. C. Fürer : cela permet de réchauffer des plats ?
- Mme T. Séverin : c'est de la régénération.
- M. F. Magnollay : dès l'instant où le financement ce fait par la trésorerie courante, il est logique d'utiliser les provisions existantes, sans avoir à utiliser les crédits.

Nous allons donc voter *sur les conclusions de la commission des finances* :

1. D'adopter le préavis N° 10/2016 tel que présenté

Accepté à l'unanimité

2. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 300'000.00 afin de financer la participation d'Etoy à ce projet

Accepté à l'unanimité

3. D'autoriser le financement de tout ou partie des travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, cas échéant, le solde de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment

Accepté à l'unanimité

4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour investissement futurs

Accepté à l'unanimité

7. Préavis municipal N° 01/2017 relatif à la demande de crédit de CHF 164'000.00 pour la réaffectation de la place de jeux du Collège des Ecureuils

La parole est donnée à M. V. Bovet (rapporteur) pour la Commission ad hoc qui lit les conclusions.

La Commission ad hoc composée de Mme I. Golay (Présidente), Mesdames S. Buchet et S. Jara, Messieurs L. C. Moreira, M. Bolomey et V. Bovet (rapporteur), à la majorité propose au Conseil :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de réfection complète de la place de jeux du Collège des Ecureuils,
2. D'allouer le crédit de CHF 164'000.00 pour financer ces travaux,
3. D'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment,
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs,
5. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

La parole est donnée à M. A. Allaman (rapporteur) pour la Commission des finances qui lit les conclusions.

La Commission des finances composée de M. F. Magnollay (Président) MM C. Delétra, N. Dutoit, J.-L. Rochat, L. Hautier, A. Allaman (rapporteur), et M. Thomson, à la majorité propose au Conseil :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de réfection complète de la place de jeux du Collège des Ecoreuils,
2. D'allouer le crédit de CHF 164'000.00 pour financer ces travaux,
3. D'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment,
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs,
5. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

Discussions :

- M. C. FÜRER : concernant le rapport de la commission ad hoc et un point de détail concernant l'entretien du gazon synthétique lors de bris de verre. Quelles sont les conclusions ?

- Mme T. Séverin : que le choix se porte sur le synthétique ou sur la moquette, les problèmes d'entretien sont les mêmes. Ils seront traités au moyen d'une soufflerie. Il devrait y avoir moins de problèmes avec les jeunes car les lieux sont « mis à ban ».

- Mme I. Golay (présidente de la commission ad hoc) : lors des séances il a été constaté que pour briser une bouteille il faudrait le faire avec une certaine violence. Nous avons privilégié le côté pratique et esthétique.

- M. T. Jakob : très favorable à la réaffectation de la place de jeux mais une question se pose, quelle est la garantie de durée de vie de cette place ? Il espère plus de 10 ans.

- M. R. Corthay : avec cette gamme de produit, nous devrions gagner quelques années, mais la réalité c'est environ 15 ans.

- Mme I. Golay : pour exemple la commune de Rolle a une place de jeux avec un contrat d'entretien, elle a déjà 17 ans.

- M. F. Magnollay : il a lu dans le rapport de la commission ad hoc qu'un contrat d'entretien sera conclu au terme des travaux. Avons-nous une idée du coût de ce contrat ?

- M. R. Corthay : l'ancien contrat annuel pour l'entretien de la place de jeux et le mini pitch était de CHF 2'000.00. Deux de nos concierges suivront un cours SUVA pour l'entretien des places.

Votations :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de réfection complète de la place de jeux du Collège des Ecureuils,

Accepté à l'unanimité

2. D'allouer le crédit de CHF 164'000.00 pour financer ces travaux,

Accepté à l'unanimité

3. D'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment,

Accepté à l'unanimité

4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs,

Accepté à l'unanimité

5. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

Accepté à l'unanimité

8. Présentation d'un projet de préavis pour un trottoir à la route d'Allaman

M. C. Viquerat expose en bref le projet de création d'un trottoir dans le secteur de la route d'Allaman.

Dans ce secteur il existe un arrêt de bus et les gens doivent attendre l'arrivée du bus sur le talus, il est donc nécessaire de créer un trottoir.

Le projet sera présenté à la séance du conseil du mois de juin, il faut créer une commission ad hoc pour étudier le préavis.

La commission ad hoc se compose de la manière suivante :

Mmes S. Jara, S. Thury, MM M. Corthay, M.-O. Christinat, L. Capt.

9. Propositions individuelles

- M. J.-M. Schlaeppli nous fait découvrir une autopsie de nos poubelles, autopsie faite par l'entreprise Valorsa. Cette entreprise a prélevé (7 communes du Canton) 100 poubelles aux quatre coins de la commune. Ces tests ont été effectués dans d'autres communes. Cette démarche se fait depuis plusieurs années et les communes sont tirées au sort.

Les résultats sont édifiants. Le tri n'est pas suffisamment efficace. Principalement les déchets « verts ».

Il faut prévoir de faire une info-déchets sous forme de « tout-ménage » et les rendre attentifs au tri des déchets compostables.

Il est impératif de faire des efforts !

- M. C. Delétra : il est choqué. L'idée d'une info déchets est bonne, mais il faudrait envisager d'autres mesures.

- M. J.-M. Schlaeppli : après différents entretiens avec l'entreprise Valorsa et selon leurs conseils, il faudrait mettre en place un ramassage des déchets verts, mais personne n'aimerait avoir un compost devant chez lui, surtout en été, avec la chaleur, il y a forcément des odeurs plutôt nauséabondes.

- M. C. Delétra : avons-nous fait des comparaisons avec les communes qui pratiquent cette formule ? Selon l'autopsie, on voit que la commune d'Etoy est bien avec le tri des cartons, verres, PET, alors pourquoi pas avec les déchets verts si nous avons cette solution ? Car aujourd'hui c'est une contrainte pour le citoyen d'aller très régulièrement à la déchetterie durant les heures d'ouverture.

- M. J.-M. Schlaeppli : il y a un container « déchets cuisine » à l'extérieur de la déchetterie.

- M. C. Delétra : y-a-t-il une étude faite sur le ramassage des déchets verts ?

- M. J.-M. Schlaeppli : le coût est exorbitant.

- M. M.-O. Christinat : à Lausanne il y a des containers déchets verts. A Etoy il faut aller jusqu'à la déchetterie, c'est gênant de transporter ces déchets de cuisine dans sa voiture (odeurs – consistance) et surtout la distance. Plus attrayant d'avoir des containers proche de chez soi.

- Mme I. Golay : le ramassage « porte à porte » n'est pas rentable. Mais quelques points de récolte de plus dans le village serait à étudier.

- M. J.-M. Schlaeppli : remercie pour la proposition. Il faut peut-être aussi relativiser le résultat de l'autopsie, cela concerne un test fait un jour par année.

- M. M.-O. Christinat : cela concerne 100 sacs sur 7 communes.

- M. V. Payot : il faut aussi voir qu'il y a des points positifs par rapport à il y a quelques années en arrière. Progrès phénoménal déjà sur le tri du verre – PET – alu.

- Mme V. Hüsler : ce test a-t-il été fait uniquement sur des déchets privés ou également sur les déchets des entreprises, car Etoy a de

nombreuses entreprise qui font également des déchets, cela pourrait-il influencer les résultats du test ?

- M. J.-M. Schlaeppli : test fait uniquement sur des déchets privés. D'autres communes qui ont été testées qui elles n'avaient pas d'importantes entreprise sur leur territoire ont eu des résultats identiques.

- M. N. Plumey : il faudrait augmenter le nombre de site.

- M. O. Bolomey : après cette étude, il ressort que des informations claires seraient nécessaires. Beaucoup de personnes ne savent pas que la commune récolte des déchets verts, et que c'est possible en dehors des heures d'ouverture de la déchetterie. Plus d'informations pour que les gens soient concernés.

- M. J. Lepori : d'autres villages récoltent les déchets verts une fois par mois. C'est possible en hiver, en été les odeurs sont insupportables.

- M. C. FÜRER : il y a une évolution des volumes ? Cette étude va-t-elle être publiée ?

- M. J.-M. Schlaeppli : Les volumes pour Etoy, nous sommes 230gr plus élevé que les autres communes. Cette étude ne sera pas publiée. Il en sera fait mention sur un flyers adressé à tous les ménages.

- Mme S. Thury : est-ce un problème uniquement pour la commune d'Etoy ? Je n'ai pas l'impression de polluer plus en mettant mes déchets ménagers dans la poubelle plutôt que d'aller régulièrement jusqu'à la déchetterie avec ma voiture.

- M. J.-M. Schlaeppli : les déchets ménagers mis dans la poubelle ne servent plus à rien, alors que bien éliminer ils servent de compost (recyclage).

- Mme I. Golay : avec la taxe au sac, c'est le « pollueur – payeur », donc à chacun de gérer son sac avec conscience.

- M. J. Lepori : la commune de Vevey a un système de location de bacs avec des vers pour le compost. Ensuite la commune vient récupérer les bacs.

Divers :

- M. M.-O. Christinat : concernant l'entrée du village depuis la commune de Lavigny, la descente vers l'Espérance, les voitures roulent très vite. Y-a-t-il quelque chose de prévu à cette entrée du village pour ralentir la circulation ?

- M. C. Viquerat : une rénovation est à l'étude au niveau du canton sur cette route Etoy-Lavigny. E cette occasion nous allons prévoir de faire quelque chose avec la commune de Lavigny. Mais il n'y a pas encore de date prévue.

- M. N. Plumey : concernant les rapports des commissions ad hoc, pourquoi ce processus de remettre exactement les conclusions du préavis de la Municipalité ? La commission ad hoc n'étudie pas l'aspect financier du projet. Alors pourquoi dans les conclusions demander aux conseillers d'approuver ces différents points.

- M. T. Cretegy : il faudrait pour cela revoir le règlement sur la répartition des conclusions entre les deux commissions (commission des finances – commission ad hoc).
- M. A. Magnollay : se référer à l'art. 46 qui précise les conclusions de la commission.
- Mme V. Elamy : après avoir loué la salle de l'ancienne ludothèque, constate que les locaux mériteraient une rénovation. Y-a-t-il quelque chose de prévu ? Il y a des étagères qui traînent et le sol est en mauvais état.
- M. R. Corthay : rien de prévu actuellement car nous n'avons rien de précis concernant l'utilisation de cette salle.

Séance levée à 20 h 50

Prochaine séance : 24 avril 2017 à 20h00

Le Président

La Secrétaire

Thierry Cretegy

Isabelle Muller